

## Conditions générales de mise à disposition et d'utilisation des encarts publicitaires dans le journal « Berni Infos »

Le magazine communal de Bernissart, intitulé Berni Infos, est publié trois fois par an et distribué dans les boîtes aux lettres de la commune (y compris dans celles des habitants ne souhaitant pas recevoir de publicité), mis à disposition dans les différentes implantations de l'administration communale et téléchargeable sur le site internet de la commune : [www.bernissart.be](http://www.bernissart.be).

Il est tiré à 6200 exemplaires.

La présente charte a pour objet de définir les modalités de vente d'espaces publicitaires dans ce magazine d'information et les conditions d'utilisation du service par l'annonceur.

Toute passation d'une commande et/ou d'un paiement d'un espace publicitaire suppose l'acceptation et le respect de l'ensemble des termes des présentes conditions. Elle constitue donc un contrat entre l'annonceur et l'éditeur, dénommés ci-après.

### **Définitions**

L'annonceur : tout commerce, industrie, service, agriculteur, producteur, indépendant, association, professions libérales, ...

L'éditeur : Commune de Bernissart, Place de Bernissart, 1 à 7320 Bernissart.

L'espace publicitaire proposé désigne un encart de 6 formats possibles. Pour plus de détails, il y a lieu de consulter la grille des tarifs. Ces espaces sont proposés en quadrichromie. L'emplacement précis de ces encarts sera défini par l'éditeur en fonction de la mise en page globale, du nombre d'encarts et de leur taille. Priorité sera accordée aux annonceurs dont le siège social est établi dans la commune de Bernissart.

### **Responsabilité**

L'éditeur se réserve le droit de refuser toute publicité ou encart à caractère politique, confessionnel et/ou portant atteinte totalement ou partiellement à la probité et aux bonnes mœurs et contraire à l'ordre public. Ainsi l'éditeur veillera au strict respect de ces règles et interdira tout écrit, dessin et propos :

- à caractère obscène, calomnieux, haineux, immoral, illégal, diffamatoire, discriminant, sexiste, raciste ;
- portant ou pouvant porter atteinte à la réputation, l'intérêt moral ou matériel de la commune ou de ses représentants ;

- violant ou susceptible de violer un droit, un titre ou un intérêt de propriété intellectuelle ou artistique appartenant à un tiers, ou un plagiat ;
- causant ou pouvant causer un dommage quelconque direct ou indirect à un tiers ;
- enfreignant les conditions générales de la présente charte.

L'éditeur n'est pas responsable des messages publicitaires qui seront publiés. Ceux-ci relèvent de la seule responsabilité de l'annonceur. Ce dernier ayant validé son encart avant envoi, l'éditeur n'est pas responsable d'erreurs (faute d'orthographe, erreur dans les coordonnées ou le rédactionnel) qui pourraient être publiées. De même, en cas de non-respect des spécifications techniques, de qualité de définition non conforme des images, la commune décline toute responsabilité quant au rendu de l'impression.

### **Vente des espaces publicitaires**

Le bon de commande est téléchargeable sur le site internet [www.bernissart.be](http://www.bernissart.be). Seul un dossier complet, daté et signé sera retenu et fera office de bon de commande. Il sera envoyé aux dates souhaitées à l'adresse [bourgmestre@bernissart.be](mailto:bourgmestre@bernissart.be)

L'annonceur est tenu de procurer à l'éditeur un encart mis en page par ses soins, aux dimensions désirées en mode de couleur quadrichromie haute résolution et au format jpeg ou pdf.

La commune ne réalisera pas de mise en page.

### **Tarifs**

Les prix sont nets de TVA. Une facture sera établie par la commune.

	1 Parution		2 Parutions		3 Parutions	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
1 pleine page ± 190 mm x 273 mm (pages intérieures)	550 €	650 €	495 €	585 €	467,5 €	552,5 €
1 pleine page ± 190 mm x 273 mm (4 <sup>e</sup> de couverture)	660 €	780 €	594 €	702 €	561 €	663 €
1/2 page ± 190 mm x 135 mm (pages intérieures)	350 €	450 €	315 €	405 €	297,5 €	382,5 €
1/2 page ± 190 mm x 135 mm (4 <sup>e</sup> de couverture)	420 €	540 €	378 €	486 €	357 €	459 €
1/3 page ± 190 mm x 90 mm (pages intérieures)	250 €	350 €	225 €	315 €	212,5 €	297,5 €
1/4 page ± 94 mm x 135 mm (pages intérieures)	200 €	300 €	180 €	270 €	170 €	255 €
1/8 page ± 94 mm x 66 mm (pages intérieures ou agenda)	110 €	150 €	99 €	135 €	93,5 €	127,5 €
1/16 page ± 46 mm x 64 mm (agenda)	80 €	120 €	72 €	108 €	68 €	102 €

### **Concurrence**

L'éditeur ayant adopté le principe d'ouvrir les annonces aux acteurs économiques du tissu local et aux organismes extérieurs, l'annonceur reconnaît et accepte le principe de concurrence, l'éditeur ne garantissant aucun droit d'exclusivité.

### **Délai**

L'espace prévu pour ces encarts publicitaires est limité à 4 pages au format A4. Les annonceurs qui seront les premiers à passer commande seront les premiers à pouvoir en bénéficier, avec une priorité accordée aux annonceurs dont le siège social est établi à Bernissart. Dans le cas où un annonceur réserverait un espace publicitaire qu'il n'est plus possible d'éditer, celui-ci aura la possibilité d'être publié dans le numéro suivant.

### **Paiement**

Le paiement de l'encart publicitaire devra se faire à la réception de la facture émise par le service financier de la commune.

### **Annulation**

L'annonceur, dès lors que le bon de commande a été établi, ne peut annuler sa commande. En cas de non remise de l'encart publicitaire dans les délais souhaités, l'éditeur se réserve le droit de résilier le contrat sans préavis.

### **Propriété intellectuelle**

Les visuels publiés restent la propriété de l'annonceur, qui en conserve les droits exclusifs.

Pour la Commune de Bernissart, éditeur :  
Monsieur Roger VANDERSTRAETEN,  
Bourgmestre,

Pour \_\_\_\_\_, annonceur  
Monsieur/Madame



Madame Véronique BILOUET,  
Directrice générale,